

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 28 novembre 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et François Leduc, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Jean-François Poirier.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

19-11-194 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

19-11-195 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 28 novembre 2019.

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en retirant le point 6.3 et en ajoutant les points 6.9, 6.10 et 6.11, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2019
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire / Environnement
 - 5.1 Règlement 16-125-5 modifiant le règlement de zonage 16-125 (subdivision des zones H-16 et H-17) – Adoption
 - 5.2 Mise aux normes des installations septiques – Autorisation d'aller en appel d'offres public pour acquisition et implantation des systèmes
 - 5.3 Développement résidentiel Quartier du Canal
 - 5.3.1 Chemin d'accès pour agriculteurs – Octroi de contrat
 - 5.3.2 Plan de visibilité et de communication sur la rainette / Panneau – Approbation au MFFP
6. Administration générale
 - 6.1 Règlement 16-118 décrétant un emprunt de 2 278 000 \$ pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts – Financement temporaire
 - 6.2 Lot 5 125 193 (rue Sainte-Marie) – Autorisation de signature de l'acte de vente
 - ~~6.3 Transport collectif rural – Autorisation de signature d'une entente de délégation à la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la conclusion de contrats~~
 - 6.4 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives – Autorisation de dépôt d'une demande / Terrains de tennis
 - 6.5 Excédent ou déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt
 - 6.6 Comptes à payer
 - 6.7 Déclaration d'intérêts pécuniaires – Dépôt
 - 6.8 Affectations spéciales – Fonds réservés
 - 6.9 Contrat de travail 2020-2025 de la directrice générale – Autorisation de signature**
 - 6.10 Calendrier des séances du Conseil – Report de la séance du 12 décembre au 18 décembre 2019**

**6.11 Règlement 19-146 sur la taxation et la tarification des services pour l'année 2020 –
Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

7. Loisir et communication

7.1 Acquisition et installation de modules d'exercice / Parc du Bosquet – Octroi de contrat

7.2 Réaménagement de l'église / Suite des travaux – Octroi de contrat / Designer

7.3 Installation de luminaires pont Saint-Joseph – Octroi de contrat

8. Varia

9. Levée de la séance

ADOPTÉ

**19-11-196 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
17 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2019, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT

**19-11-197 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 16-125 AFIN DE SUBDIVISER LA ZONE H-16 EN DEUX ZONES ET DE
MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX
DANS LES ZONES H-16 ET H-17 – ADOPTION**

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la Municipalité veut s'assurer que le développement dans le projet Quartier du Canal soit harmonieux et corresponde aux besoins en logement de la Municipalité;

ATTENDU que, pour s'assurer que ce développement corresponde à cette volonté, la Municipalité désire diviser la zone H-16 établie par le règlement de zonage municipal 16-125 en vigueur en deux zones, soit une réservée exclusivement aux résidences unifamiliales et une autre permettant les résidences unifamiliales et bifamiliales;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les normes d'implantation applicables aux futures résidences dans les zones H-16 et H-17 de manière à mieux répondre aux besoins en logement de la Municipalité;

ATTENDU que, pour diviser la zone H-16 et modifier les normes d'implantation tel que mentionné, la Municipalité doit modifier le règlement de zonage 16-125;

ATTENDU que ce projet de modification a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une recommandation positive;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du Conseil du 19 septembre 2019;

ATTENDU la consultation publique portant sur le règlement numéro 16-125-5 tenue le 17 octobre 2019;

ATTENDU la résolution numéro 19-10-185 entérinant le second projet de règlement le 17 octobre 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le règlement numéro 16-125-5 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

19-11-198 MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR ACQUISITION ET IMPLANTATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU le règlement 18-136 portant sur le *Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague*;

ATTENDU le règlement 19-141 décrétant un emprunt au montant de 1 457 500 \$ aux fins de financement du Programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU la résolution numéro 18-12-217 octroyant un contrat à la firme d'ingénierie PleineTerre pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU que trois (3) propriétaires ont fait affaire avec l'ingénieur Georges Lamarre pour la préparation de leurs plans et devis;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour l'acquisition et la réalisation des travaux d'implantation de trente-deux (32) systèmes de traitement des eaux usées;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat visant l'acquisition et l'implantation de systèmes de traitement des eaux usées sur les propriétés dont les propriétaires en ont fait la demande.

ADOPTÉ

19-11-199 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS POUR LES AGRICULTEURS – OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU les travaux d'infrastructures actuellement en cours de réalisation dans le cadre du développement résidentiel Quartier du Canal;

ATTENDU que des aménagements fauniques ont été créés et doivent être protégés;

ATTENDU que le développement de ce secteur doit tenir compte de l'accessibilité des agriculteurs aux terrains agricoles, à l'extérieur de cette zone;

ATTENDU que des travaux de construction d'un chemin d'accès doit être aménagé, entre la rue Sainte-Marie et les terrains agricoles;

ATTENDU le dépôt de la soumission de l'entreprise Noël et Fils, au montant de 16 900 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'octroyer le contrat d'aménagement d'un chemin d'accès aux agriculteurs nécessaire dans le cadre du projet de développement résidentiel Quartier du Canal à l'entreprise Noël et Fils inc., selon l'offre déposée.

Que le coût relié à cette dépense soit puisé à même le surplus libre.

ADOPTÉ

19-11-200 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER DU CANAL – PLAN DE VISIBILITÉ ET DE COMMUNICATION SUR LA RAINETTE FAUX-GRILLON / APPROBATION

ATTENDU les travaux d'infrastructures actuellement en cours de réalisation dans le cadre du développement résidentiel Quartier du Canal;

ATTENDU l'obligation de la Municipalité et du promoteur du projet (Développement SLG) de respecter les recommandations émises par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre de la réalisation de projet;

ATTENDU qu'un panneau d'interprétation portant sur la rainette faux-grillon doit être implanté aux abords du site, afin de sensibiliser le grand public sur cette espèce;

ATTENDU le courriel transmis par le MFFP et déposé aux élus, demandant à la Municipalité sa participation financière pour la réalisation dudit panneau;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'autoriser la participation financière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans la réalisation d'un panneau d'interprétation portant sur la rainette faux-grillon dans le cadre du projet de développement résidentiel Quartier du Canal.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

19-11-201 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-118 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 278 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES VERTS – FINANCEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU l'entrée en vigueur le 17 juin 2016 du règlement d'emprunt 16-118 décrétant un emprunt de 2 278 000 \$ pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts;

ATTENDU l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 16-118 le 15 juin 2016;

ATTENDU que le financement permanent de l'emprunt décrété par ce règlement sera effectué à une date ultérieure;

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire durant la période de réalisation des travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que le maire et/ou la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, un prêt temporaire au montant 2 278 000 \$ avec Desjardins Entreprises, jusqu'au financement permanent de l'emprunt.

ADOPTÉ

19-11-202 ACQUISITION DU LOT 5 125 193 (177, RUE SAINTE-MARIE) APPARTENANT À MONSIEUR MICHEL MONTPETIT ET MADAME THÉRÈSE GUÉRIN – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE

ATTENDU l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la volonté des élus d'acquérir le lot 5 125 193, permettant la réalisation d'aménagement d'un parc;

ATTENDU qu'une lettre d'intention a été transmise à M. Montpetit, laquelle fut acceptée avec quelques ajustements;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'élaboration d'un acte de vente notarié;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, le contrat confirmant l'acquisition dudit lot par la Municipalité.

Que les coûts associés à cette acquisition soient financés à même le règlement d'emprunt numéro 16-118.

ADOPTÉ

19-11-203 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE / TERRAINS DE TENNIS

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la présentation du projet d'implantation de deux terrains de tennis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague désigne madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

19-11-204 EXCÉDENT OU DÉFICIT DE TAXATION RELATIF À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada;

ATTENDU que le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que le MAMH a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes;

ATTENDU que cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté;

ATTENDU que ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Qu'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts serait réalisé au cours de l'exercice 2019, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

ADOPTÉ

19-11-205 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 384 985,35 \$ soit approuvée.

ADOPTÉ

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les membres du Conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

19-11-206 AFFECTATIONS SPÉCIALES – FONDS RÉSERVÉS

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que le coût net relatif au bail intervenu avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, au montant de 4 832,39 \$ soit financé à même le surplus libre.

Que le coût net relatif aux frais d'électricité du local abritant le guichet automatique situé au 156, rue Principale loué par la Caisse Desjardins Beauharnois soit financé à même le surplus libre.

Que le coût net relatif au nettoyage du fossé du rang Rivière Nord soit financé à même le surplus libre.

Qu'une somme de 150 000 \$ soit puisée à même le surplus libre et affectée au Fonds réservé – Entretien des bâtiments.

Qu'une somme de 100 000 \$ soit puisée à même le surplus libre et affectée au Fonds réservé – Projets spéciaux.

ADOPTÉ

19-11-207 CONTRAT DE TRAVAIL 2020-2025 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'un contrat de travail confirmant l'embauche de la directrice générale et établissant les conditions entourant ce poste a été signé en 2013;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster certaines dispositions du contrat pour les années 2020 à 2024;

ATTENDU la volonté des élus de réviser les articles 3.1, 3.2 et 3.3 selon les discussions tenues;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, l'addenda au contrat de travail de la directrice générale, pour une période de cinq (5) ans, soit de 2020 à 2024.

Que ledit addenda entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉ

LOISIR ET COMMUNICATION

19-11-208 ACQUISITION ET INSTALLATION DE MODULES D'EXERCICE AU PARC DU BOSQUET – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dispose d'une aide financière au montant de 9 995 \$ issue du fonds En Montérégie, on bouge de Loisir Sport Montérégie;

ATTENDU la volonté des élus d'installer des modules d'exercice au Parc du Bosquet;

ATTENDU la soumission déposée par Tessier Récréo-Parc, au montant de 16 988,71 \$, représentant les coûts de fourniture, d'installation et de livraison des modules;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'octroyer le contrat d'acquisition et d'installation des modules d'exercice pour le Parc du Bosquet à l'entreprise Tessier Récréo-Parc, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même l'aide financière issue du fonds En Montérégie, on bouge de Loisir Sport Montérégie.

Que le montant résiduel soit financé à même le surplus libre.

ADOPTÉ

19-11-209 RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE EN SALLE COMMUNAUTAIRE / SUITE DES TRAVAUX – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'il y a lieu de poursuivre la réalisation des travaux à l'intérieur de l'église, entre autres la construction d'une cuisine et le relooking complet en vue de pouvoir y tenir des événements;

ATTENDU la soumission déposée par Inöve Espace-déco, au montant de 3 784,98 \$ incluant les taxes;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'octroyer le contrat de design intérieur de l'église et de conception d'une cuisine à l'entreprise Inöve, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le *Fonds réservé – Entretien des bâtiments*.

ADOPTÉ

19-11-210 INSTALLATION DE LUMINAIRES SUR LE PONT SAINT-JOSEPH – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que des luminaires installés sur le pont Saint-Joseph ne sont plus fonctionnels;

ATTENDU la résolution numéro 19-06-118 autorisant l'acquisition de quatre (4) luminaires pour installation sur le pont Saint-Joseph auprès de l'entreprise Westburne;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'installation des luminaires;

ATTENDU que trois (3) entreprises ont été approchées pour dépôt d'une soumission;

ATTENDU que seule l'entreprise Groupe SGM a déposé une offre, au montant de 5 985 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'octroyer le contrat d'installation de quatre (4) luminaires sur le pont Saint-Joseph à l'entreprise Groupe SGM, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le surplus libre.

ADOPTÉ

19-11-211 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – REPORT DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU la résolution numéro 18-12-225 établissant le calendrier 2019 des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU la volonté des élus de reporter la séance du 12 décembre au 18 décembre;

En conséquence,

Il est proposé par Mme François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

De reporter la séance ordinaire du conseil du 12 décembre au 18 décembre 2019.

Que la séance se tiendra au même endroit et à la même heure, soit à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, à 19 h 30.

ADOPTÉ

19-11-212 RÈGLEMENT 19-146 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement établissant la taxation et la tarification des services de la Municipalité pour l'exercice financier 2020.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

MOT DE LA FIN

Le maire, Mme Yves Daoust, souhaite une bonne fin de soirée aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du Conseil.

19-11-213 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 38.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
secrétaire-trésorière